

## Farandou et le patronat du ferroviaire main dans la main pour faire du dumping social !



Depuis plusieurs mois le patronat du ferroviaire refuse d'avancer dans les négociations concernant le socle de droits qui seront conservés par les cheminot-e-s transféré-e-s lors de la perte d'un marché TER, en cas de filialisation ou de reprise d'un marché par une filiale de la SNCF.

Dans le même temps, la SNCF confirme sa politique de démantèlement du GPU avec la création systématique de filiales visant à liquider les droits des cheminots ainsi que la réglementation SNCF. Que ce soit à travers la convention collective ou la politique d'entreprise, le patronat et Farandou veulent pousser les cheminot-e-s à grande vitesse vers le moins-disant social. Sans réaction à la hauteur, c'est un véritable tsunami social qui s'annonce, bien loin des promesses gouvernementales de la loi ferroviaire de 2018.

### Convention Collective, Blocage complet des négociations !



Depuis septembre 2020, le syndicat patronal représentant les employeurs bloque toutes formes d'avancées ou de réponses aux revendications des organisations syndicales concernant le socle de droits « portables » dans la branche. Pas une revendication n'a été entendue et le patronat se refuse à aller au-delà de quelques garanties souvent symboliques (*ex-apprentis, médaille des chemins de fer...*), tout en remettant en cause des éléments fondamentaux du contrat social des cheminot-e-s (*maintien de l'emploi en cas d'inaptitude, CPA, reconnaissance de la pénibilité, salaires, FC...*). En l'état, c'est la garantie de la fin du statut et de la perte d'un ensemble de droits socles pour l'ensemble des cheminot-e-s, même à la SNCF, qui s'annonce !

Cynique jusqu'au bout, nos patrons n'hésitent même plus à brandir le : « *c'est ça ou rien* », fort d'une loi qui ne prévoit aucune mesure qui viendrait remplacer ou compenser l'absence d'accord avec le patronat !

### Politique d'entreprise, Filiales à tous les étages !

Pour la direction SNCF, l'objectif semble clair, que chaque agent aujourd'hui à statut dans le groupe public ferroviaire et la SA Voyageurs soit demain un-e salarié-e de filiale privé-e de la majorité de leurs droits statutaires, réglementaires... La filialisation systématique des activités devant, pour la direction, être la clé qui leur permettra de tout remettre en cause (*notations, organisation du travail, parcours, congés...*).

C'est une véritable trahison de l'ensemble du corps social cheminots dont se rend coupable cette direction !

**Les patrons du ferroviaire et Farandou ont décidé que la privatisation du rail passerait par la paupérisation des cheminot-e-s pour garantir leurs bénéfices !  
Loin des promesses faites lors de la grève de 2018 !**

# L'ETAT DOIT INTERVENIR POUR GARANTIR LES DROITS DES CHEMINOT-E-S, RESPECTER SES ENGAGEMENTS ET METTRE FIN A LA POLITIQUE DE FILIALISATION DECIDEE PAR FARANDOU.

Réuni en intersyndicale, chacun des présent-e-s a pu faire le même constat, nous sommes dans une phase critique et c'est bien aujourd'hui de la responsabilité de l'Etat de siffler la fin de la récréation patronale dont

la volonté de casser les droits sociaux n'est plus une simple manœuvre mais bien une politique assumée !

Les fédérations SUD-Rail/UNSA/CFDT ont décidé d'interpeller directement le gouvernement et le ministère des transports pour exiger la reprise des négociations sociales de Juin 2018 avec l'Etat et lui rappeler qu'il est le garant des principes de non-régression sociale et du respect de la hiérarchie des normes.

La situation nécessite maintenant de prendre les dispositions nécessaires pour garantir les droits des salarié-e-s qui vont subir de plein fouet les conséquences sociales d'un choix politique qui n'est pas le leur ! La fédération CGT n'a pas voulu se joindre à cette demande commune,

## La dernière chance avant un conflit majeur !

Pour la fédération SUD-Rail, cette reprise de négociations directement par l'Etat et l'annonce de la fin de la politique de filialisation sont les seuls éléments qui permettraient aujourd'hui d'éviter un conflit majeur dans l'entreprise.

Les salarié-e-s de la SNCF refusent de se faire tondre par des patrons qui s'octroient une part confortable des subventions d'exploitation !

## Nous ne sommes pas de la chair à patrons !

Soyons plus fort-e-s ensemble pour gagner des droits et ne pas laisser les décideurs décider de notre avenir. Informations et adhésion, c'est ici !



UNSA Ferroviaire – SUD-Rail – CFDT



Paris, le 28/05/2021

M. Jean-Baptiste DJEBARRI  
Ministre délégué, chargé des Transports  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard St Germain  
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Lors du conflit social lié à l'ouverture à la concurrence et à l'élaboration de la loi n°2018-515 pour un nouveau pacte ferroviaire, des discussions, auxquelles ont participé nos trois organisations, ont amené le Gouvernement à définir un cadre de négociation « sociale » et prendre des dispositions législatives visant à permettre aux salarié-e-s de la SNCF à statut ou sous régime contractuel, de maintenir leurs droits lors des processus de transfert de personnels.

Nos organisations syndicales représentatives ont œuvré, par le rapport de force et la proposition, pour que ce texte timoré sur les mesures sociales, intègre plus d'éléments sur ce thème. Même s'ils sont encore à nos yeux insuffisants, ils traduisent un certain nombre d'engagements pris par l'Etat.

Ces dispositions ont été réaffirmées par le Ministre des transports de l'époque lors de la réunion tripartite du 15 juin 2018. Outre les modifications législatives et réglementaires qui relèvent de la responsabilité de l'Etat, c'est bien dans les termes fixés à l'époque que vous avez confié, aux acteurs de la négociation paritaire qui tentent d'écrire la convention collective nationale de la branche ferroviaire, cet objectif de construction sociale progressiste et qui s'appuie, notamment, sur la transposition de certains éléments du statut des cheminot-e-s.

Après plus de deux ans de négociations, les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT font le constat que les objectifs affichés à l'époque sont aujourd'hui loin d'être atteints. Aucun accord majoritaire de branche n'a vu le jour, certains étant même frappés d'opposition. Cette situation de blocage est due à des dispositions législatives très insuffisantes sur le plan social, qui ne sauraient garantir les droits des travailleurs sans dispositions complémentaires sur lesquelles le patronat a aujourd'hui un pouvoir de blocage.

Ce parti pris patronal du choix de la contrainte s'incarne clairement dans la négociation sur les « droits des salarié-e-s transférables ». La position de l'UTP qui pose sans équivoque aux négociateurs représentants les salariés un « c'est ça ou rien » définitif n'est clairement pas à la hauteur des enjeux posés par les premiers appels d'offre qui introduisent la concurrence dans le transport ferroviaire régional de voyageurs.

Pour nos fédérations syndicales, le rôle et la responsabilité d'un Etat prescripteur et régulateur ne s'arrête pas à la seule promulgation de décrets ou d'ordonnances.

Vos actes administratifs et vos arbitrages amènent le sentiment que seule la satisfaction des employeurs est recherchée autour d'un modèle de rentabilité ancré sur la seule variable que constituent les conditions d'emplois des salarié-e-s.

Ce sentiment est conforté par l'orientation stratégique et concomitante du groupe public unifié SNCF du recours à des filiales pour l'ensemble des appels d'offres, sans que les conditions sociales ne soient définies et que la garantie d'un maintien, voire d'une amélioration des droits, ne soient négociées et actées.

Dans le respect de vos engagements de 2018 et alors que le projet d'accord « droits transférables » fait l'objet de blocages dogmatiques du patronat, nous considérons qu'il est de votre responsabilité de rappeler les principes de non-régression sociale, de respect de la hiérarchie des normes et de prendre les dispositions nécessaires pour garantir les droits des salarié-e-s qui vont subir de plein fouet les conséquences sociales d'un choix politique qui n'est pas le leur.

La branche est un outil pour y parvenir. C'est celui que vous avez choisi pour substituer à des dispositions réglementaires des modalités conventionnelles. Nos fédérations syndicales considèrent que cet outil doit être redynamisé et solidifié. Il est indispensable, de notre point de vue, que les éléments de calendrier soient revus et discutés. De même, il convient que des engagements soient réaffirmés quant au respect des engagements pris en 2018 en matière de niveau de droit social. Enfin, une dynamique doit être relancée.

Aussi nos fédérations vous demandent-elle d'organiser dans les meilleurs délais une réunion tripartite, réunissant l'Etat, les Organisations Syndicales Représentatives dans la branche et le Syndicat Patronal UTP de cette même branche afin de répondre aux objectifs précédemment énoncés.

Nous vous remercions pour la diligence avec laquelle vous considérez notre demande et vous prions de croire, monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.